

## Séance du mardi 14 avril 2026

Date de la convocation: 14/04/2026

**Membres en  
exercice : 15**

quatorze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Président, Cédric THOMAS,

**Présents : 11**

**Présents :** Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Benjamin BIERNAT, CEDRIC THOMAS, Assia KASSE, ERIC SURMONT, Nadege FORESTIER, Caroline POULINGUE, Sophie CLEMENT, Caroline HAUWELLE, Tiffany BRECHET

**Votants : 9**

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :** Méline JEAN, Eric CHERIER, Alain PICOCHÉ, Victoria VANACKER GRAVA, Anne LEBECQUE, Muriel PAWLAK, Mickael THOS

**Secrétaire de  
séance :**

Assia KASSE

## DE\_001\_2026 - Objet : Election du président

### Election du Président du SIRP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nomination de nouveaux délégués par suite des élections Municipales du 15 mars 2026 des communes de Giremoutiers, La Haute-Maison et Maisoncelles-en-Brie, constituant le nouveau comité syndical, à savoir :

Giremoutiers :

- : Yves Brodard, Caroline POULINGUE, Nadège FORESTIER
- : Mickaël THOS, Eric CHERIER, Méline JEAN

La Haute-Maison

- : Albane ANCELIN, Tiffany BRECHET, Caroline HAUWELLE
- : Alain PICOCHÉ, Muriel PAWLAK, Anne LEBECQUE

Maisoncelles-en-Brie :

- : Cédric THOMAS, Assia KASSE, Sophie CLEMENT
- : Victoria VANACKER GRAVA, Benjamin BIERNAT, Eric SURMONT

Il convient de procéder à l'élection du Président, sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée : Albane ANCELIN.

Albane ANCELIN informe que chaque membre du Comité Syndical est installé dans ses fonctions.

L'ensemble des titulaires sont présents, le quorum est atteint.

Avant de procéder à l'élection, il convient de désigner un(e) secrétaire de séance et deux scrutateurs.

Il a été désigné comme secrétaire de séance : Assia KASSE.

Il a été désigné comme scrutateurs : Caroline POULINGUE, Caroline HAUWELLE

Après appel à candidature, Mr Cédric THOMAS est candidat au poste de Président,

Albane ANCELIN invite à procéder au vote.

Après dépouillement, Mr Cédric THOMAS a obtenu 8 votes POUR, 0 vote CONTRE et 1 bulletin blanc.

Suivant le résultat du suffrage, Mr Cédric THOMAS est désigné Président du SIRP.

Le Comité Syndical charge le Président de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Signé électroniquement par  
Monsieur Cédric THOMAS  
Président du SIRP GLM

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
préfecture le  
publié ou notifié le

